

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-neuvième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 10 mars 2025 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 7 AVRIL 2025

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l’internationalisation		X*	MATHIEU, Alexandre Membre externe		X
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente	X		-	-	-
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d’administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

1.- **Adoption de l’ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbaux :

- 2.1 Quatre cent quatre-vingt-septième réunion (3 février 2025)

2.1.1 Adoption2.1.2 Affaires en découlant
- 2.2 Quatre cent quatre-vingt-huitième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 14 février 2025)

2.2.1 Adoption2.2.2 Affaires en découlant

- 3.- Octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières dans le secteur C au pavillon Lucien-Brault

Affaires courantes

- 4.- Révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*
- 5.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université Aube Nouvelle — U-AUBEN (Burkina Faso)
- 6.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université Lumière Lyon 2 — ULL2 (France)
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Prochaine réunion (lundi 7 avril 2025)
- 9.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-septième réunion (3 février 2025)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-septième réunion (3 février 2025), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-septième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-huitième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 14 février 2025)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-huitième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 14 février 2025), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières dans le secteur C au pavillon Lucien-Brault

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer des travaux de remplacement des chaudières dans le secteur C au pavillon Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 29 janvier 2025, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des

entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 27 février 2025. Sept (7) entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO (annexe 1). La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 3863573 Canada Inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 489-CX-2321 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement des chaudières dans le secteur C au pavillon Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement***

L'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement* a été adoptée dans sa version actuelle en mars 2024, résolution 476-CX-2281 (annexe 1).

Ladite politique prévoit à son article 12 que le comité exécutif approuve les allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de cette politique et les révisé minimalement, chaque deux (2) ans.

Les allocations et tarifs prévus aux tableaux afférents à l'annexe 1 (tableau I — Voyage à l'intérieur du Canada, II — Voyage aux États-Unis et III — Voyage à l'international) ont été mis à jour afin de refléter les conditions du marché, et ce, avec une entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2025.

L'université, comme plusieurs autres, se base sur les allocations et tarifs définis par le gouvernement du Canada. Ainsi, les tarifs pour l'hébergement hors Québec ont comme source les Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), tandis que l'allocation quotidienne des repas provient des normes du Conseil National Mixte. Les tarifs et allocations reflètent les coûts raisonnables d'hébergement et de repas lors d'un déplacement. Les montants sont établis en devises étrangères et converties par l'UQO en dollar canadien afin de simplifier le processus de réclamation. À titre informatif, les principaux taux de change utilisés pour établir les annexes au 1^{er} avril 2025 sont 1 dollar américain = 1,4433 dollar canadien et 1 euro = 1,5034 dollar canadien, versus 1 dollar américain = 1,3359 dollar canadien et 1 euro = 1,4572 dollar canadien pour les annexes du 1^{er} avril 2024.

Il est également proposé de rehausser à 160 \$ avant taxes le tarif hôtelier pour toutes les villes au Québec qui ne paraissent pas sur la liste des établissements hôteliers dont les tarifs ont été négociés (était auparavant à 125 \$ avant taxes). Ce changement permet d'assurer une cohérence avec les tarifs hôteliers actuels.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 489-CX-2322 concernant la révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université Aube Nouvelle — U-AUBEN (Burkina Faso)**

Créée en 1992, l'Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) est un établissement privé d'enseignement supérieur membre du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) et situé au Burkina Faso. Le CAMES est un organisme de coordination de l'enseignement supérieur, d'assurance qualité et d'accréditation qui compte 19 pays membres de l'Afrique.

L'U-AUBEN possède une École doctorale et quatre Unités de formation et de recherche (UFR) dans les domaines des langues, lettres, sciences humaines et sociales; sciences économiques et de gestion; sciences juridiques et politiques; sciences et technologie, sciences de l'ingénierie. Elle forme en Licence Master et Doctorat; et 50 de ses diplômes sont homologués par le CAMES. Elle possède deux campus au Burkina Faso, l'un à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso, et compte plus de 8000 étudiants.

L’U-AUBEN et l’UQO ont déjà un partenariat solide depuis mai 2020 à partir duquel les étudiants de U-AUBEN bénéficient de l’encadrement de professeur·es de l’UQO pour des études et de la recherche de deuxième et troisième cycle. La poursuite de ce partenariat pourrait conduire à des résultats tangibles, par exemple :

- La codirection de doctorants africains;
- La mise en œuvre de cotutelles de thèse de doctorat entre les deux universités;
- Des stages de recherche à l’UQO pour les étudiant·es du partenaire africain;
- Des missions d’enseignement en Afrique pour les professeur·es de l’UQO;
- La venue à l’UQO d’étudiant·es récipiendaires de la bourse du Canada d’Affaires mondiales Canada*.

*À l’hiver 2025, trois étudiant·es de maîtrise de l’Université Aube Nouvelle ont obtenu cette bourse pour réaliser un échange à l’UQO dans les domaines des communications, de l’environnement et de la comptabilité, appuyés par le professeur Djerry Charli Tandja Mbianda, PhD, directeur du Département de sciences administratives.

Bien qu’un accord institutionnel ne soit pas essentiel à la réalisation de ces collaborations, le CAMES a recommandé à l’U-AUBEN la signature d’un tel accord pour reconnaître les codirections et les cotutelles de thèse de doctorat qui seraient à développer avec tout autre établissement d’enseignement supérieur.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 489-CX-2323 concernant l’approbation de l’accord-cadre de collaboration entre l’UQO et l’Université Aube Nouvelle — U-AUBEN (Burkina Faso); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Approbation de l’accord-cadre de collaboration entre l’UQO et l’Université Lumière Lyon 2 — ULL2 (France)**

L’Université Lumière Lyon 2, créée en 1973, est une université humaniste et solidaire, de plus de 26000 étudiant·es (18 % international), 1875 membres du personnel et enseignants, établie sur deux campus (Berge du Rhône, Lyon et Porte des Alpes, Bron) en France. Elle compte quatre domaines principaux de formation (License, Master, Doctorat) et de recherche : 1 — Arts, lettres, langues; 2 — Droit, économie, gestion; 3 — Sciences humaines et sociales; 4 — Sciences, technologie, santé. Couvrant un très large spectre de disciplines des sciences humaines et sociales, l’Université Lumière Lyon 2 développe de la recherche de pointe sur les enjeux de société tels que le genre, l’éducation, le travail, la ville, le handicap à travers ses 33 laboratoires.

L’Université Lumière Lyon 2 (ULL2), en collaboration avec l’Institut d’études du travail de Lyon (IETL) a su élaborer un projet ouvert à la formation initiale et à la formation continue, comme en témoigne l’ouverture en 2009 d’une licence professionnelle « Droit, ergonomie et relations sociales dans l’entreprise ». Ce projet à caractère pluridisciplinaire est inspiré par une volonté de complémentarité forte entre le développement des formations à orientation professionnelle et celui des activités de recherche scientifique. Le séjour du professeur de l’UQO Jean-Paul Dautel au sein de l’IETL a permis de découvrir les nombreuses affinités entre l’IETL et le Département de relations industrielles de l’UQO. Tous deux s’appuient sur une approche interdisciplinaire intégrant entre autres choses le droit, l’ergonomie, la sociologie et plus largement, du côté québécois, la discipline des relations industrielles, afin d’analyser les transformations du monde du travail.

Il existe de grandes affinités entre les pôles de spécialité de recherche de ULL2 et ceux à l’UQO, notamment en humanité numérique, individus et sociétés connectées; vulnérabilité et inclusion; travail; médiation et création; action publique et citoyenneté; mémoires et patrimoines.

L’Accord-cadre proposé permettra de structurer cette collaboration autour d’axes majeurs :

- Échanges étudiants
- Mobilité des enseignants-chercheurs et du personnel administratif
- Cotutelles de thèse
- Organisation d’événements académiques conjoints
- Collaboration de recherche

Il représente ainsi une grande opportunité stratégique pour renforcer les liens entre nos établissements, en créant un cadre propice aux échanges académiques, professionnels et scientifiques dans plusieurs secteurs des sciences humaines et sociales, du droit, des relations industrielles et ressources humaines, gestion, arts et patrimoine.

L'engagement des deux établissements dans cette coopération favorisera non seulement le développement de projets novateurs, mais contribuera également à enrichir les parcours académiques et professionnels de nos étudiants, personnels-employés et chercheurs, en particulier ceux intéressés par les enjeux du monde du travail et du droit.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 489-CX-2324 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université Lumière Lyon 2 — ULL2 (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Période d'information et de questions**

La rectrice informe les membres qu'elle transmettra des informations détaillées sur les éléments suivants lors de la réunion du conseil d'administration le 17 mars prochain, soit :

- Sa rencontre avec la ministre de l'Enseignement supérieur prévue le 11 mars 2025;
- Un suivi des démarches de la Ville de Gatineau suite à l'adoption de la résolution relative à l'autorisation de signatures d'un protocole d'entente et d'une lettre de garantie en faveur de la Ville de Gatineau en lien avec les travaux de prolongements des services d'aqueduc et sanitaire dans le cadre de la construction d'une résidence étudiante;
- Le bilan des demandes d'admission et d'inscription des personnes étudiantes internationales.

Au bénéfice d'une membre, la rectrice indique que la rencontre virtuelle qu'elle animera le 13 mars prochain a pour but de transmettre toutes les informations concernant les mesures récemment annoncées pour les personnes étudiantes internationales (PÉI) en lien avec le paiement des droits de scolarité et aussi expliquer de quelle façon s'effectuera la transition vers cette nouvelle mesure pour les étudiant·es. Il sera également question de la situation en lien avec les quotas d'étudiants internationaux décrétés par le gouvernement du Québec.

8.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 7 avril 2025 à 16 h 30.

9.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 42.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale